



FEDERATION EURO-MEDITERRANEEENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Rapport d'activités 2020

Adresse : 77 bis rue Robespierre, 93 100 Montreuil
Téléphone : +33 (0)7 60 21 06 22

Courriel : secretariat.femed@disparitions-euromed.org
Site internet : www.disparitions-euromed.org
Facebook: www.facebook.com/disparitions.euromed

<u>1. TRAVAUX AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCEES ET INVOLONTAIRES DES NATIONS UNIES</u>	3
<u>2. MISSIONS DE PLAIDOYER</u>	3
MISSION DE PLAIDOYER A GENEVE.....	3
<u>3. SENSIBILISATION</u>	3
CONFERENCE AU LIBAN - 15 FEVRIER 2020.....	4
JOURNEE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCEES – 30 AOUT 2020	4
PRE-CONFERENCE SUR L'ANTHROPOLOGIE MEDICO-LEGALE POUR L'IDENTIFICATION DES CORPS ET LA JUSTICE TRANSITIONNELLE.....	5
<u>4. COMMUNICATION</u>	6
PUBLICATION DE LA REVUE N°13 « DEVOIR DE VERITE » ET PREPARATION DE LA REVUE N°14.....	6
SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX.....	6
<u>5. CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	7
<u>6. LE SECRETARIAT</u>	7

1. Travaux avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies

La FEMED travaille en lien étroit avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies (GTDFI). Ce travail s'effectue sur des cas précis de disparus soumis par la FEMED dans plusieurs pays. Tout au long de l'année des échanges ont eu lieu entre la FEMED et le GTDFI concernant des cas de disparitions forcées. Un cas a été soumis concernant un ressortissant Irakien. Des informations complémentaires ont été soumises concernant 6 cas de ressortissants turcs qui ont été préalablement soumis.

Après réception des différents cas soumis, le GTDFI revient vers la FEMED pour préciser au mieux le contexte de ces disparitions, afin d'obtenir l'ouverture et la conduite d'enquêtes en vue d'obtenir des réponses effectives de la part des États concernés pour mettre fin à l'attente incessante des familles de victimes.

2. Missions de plaidoyer

Mission de plaidoyer à Genève

La FEMED a organisé une mission de plaidoyer à Genève, durant 2 jours les 25 et 26 février 2020. Cette délégation était composée de la Présidente de la FEMED, Nassera Doutour, du Secrétaire Général de la FEMED, Rachid el Manouzi, ainsi que de représentants libyens de *Human Rights Solidarity*, et des Egyptiens, l'Algérie, le Maroc, étaient également présents. La délégation de la FEMED a rencontré le secrétariat du Groupe de travail sur la disparition forcée (GTDFI), ainsi que les secrétariats des différents Rapporteurs Spéciaux sur la torture, sur la liberté d'expression, sur la liberté d'association, ainsi que le Groupe de travail sur la détention arbitraire. La FEMED a également rencontré les Desks Algérie, Maroc et Lybie, mais n'a pas pu rencontrer le Desk d'Egypte. La FEMED n'a pas eu le temps de rencontrer les Etats pour cette mission. En effet, la FEMED a pour habitude de rencontrer les représentants des Etats pour les sensibiliser sur les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et sur la nécessité de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Ces rencontres ont été l'occasion pour la FEMED et les représentants des associations d'interpeller leurs interlocuteurs sur les nombreux cas de disparitions forcées et de violations des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Ils ont particulièrement insisté sur la situation en Egypte, où les disparitions forcées et les détentions arbitraires se sont intensifiées sous le gouvernement du Président Al-Sissi. Grâce à cette mission de plaidoyer, les représentants des organisations égyptiennes ont pu présenter leurs revendications et être écoutés. La FEMED et ses organisations ont pu interpeller les représentants des Rapporteurs spéciaux et des Comités des Nations Unies sur la situation en Egypte, en Libye, au Maroc, en Algérie et dans la région euro-méditerranéenne sur les disparitions forcées.

Sensibilisation

Conférence au Liban - 15 février 2020

Le 15 février 2020, la FEMED a organisé une conférence en partenariat avec son association membre le Centre Libanais des droits de l'Homme. Cette conférence visait à discuter des *Principes directeurs pour la recherche de personnes disparues*, adoptés par le Comité sur les disparitions forcées des Nations Unies en 2019, en les confrontant avec la situation au Liban et la Loi 105. Ces principes directeur visent à définir « *les mécanismes, procédures et modalités de mise en œuvre de l'obligation légale de recherche les personnes disparues* ». La loi 105 quant à elle, a été adoptée en novembre 2018, et criminalise la disparition forcée dans le droit libanais et prévoit la création d'une commission nationale composée de 10 membres issus majoritairement de la société civile et dont la mission principale est de traiter les dossiers des disparus au Liban et de faire la lumière sur leur sort.

Durant cette conférence, Madame Nassera Doutour, Présidente de la FEMED a ouvert la première session en rappelant l'importance du droit de savoir, surtout pour les familles des victimes de disparitions forcées. La présidente du Comité des familles de personnes enlevées et disparues au Liban, Madame Wadad Halwani, a insisté sur la nécessité d'appliquer la Loi 105. Monsieur Wadil Al-Asmar, Président du CLDH a également parlé de l'aspect juridique, dénonçant qu'aucune application correcte de la Loi 105 n'avait été faite. La représentante du CICR en charge du Liban, Madame Mike Groen était également présente, ainsi que la responsable du bureau de la région MENA des Nations Unies au Liban, Madame Roueida Al-Hajj. La FEMED avait invité le porteur de l'étude sur les disparitions forcées du Comité d'experts des Nations Unies sur les disparitions forcées, ainsi qu'un député libanais qui était sensé être membre de cette commission, mais qui a démissionné.

Journée internationale des victimes de disparitions forcées – 30 août 2020

De nombreuses réunions pour l'organisation d'un colloque que les disparitions forcées ont été faites. Ce colloque devait avoir lieu le 24 avril, mais il a du être reporté à cause du Covid-19 au 30 août et la conférence sur la justice et la lutte contre l'impunité.

Avec le collectif d'associations sur les disparitions forcées, la FEMED a organisé une conférence virtuelle et une manifestation à Paris le 29 août. La conférence était sur la justice et lutte contre l'impunité, avec plusieurs intervenants, dont les Professeurs Olivier de Frouville et Emmanuel Decaux. La préparation de ces évènements s'est faite par des réunions en ligne à distance avec les membres du collectif. La FEMED a communiqué sur ces évènements sur ses médias sociaux pour attirer plus de monde. Environ 4000 personnes ont assisté à transmission en direct de la conférence virtuelle.

La manifestation Place de la République du 30 août a été un fort moment de partage et d'échange avec de nombreuses associations de défense des droits de l'Homme et des causes des victimes de disparitions forcées et de leurs familles, malgré le mauvais temps. Presque toutes les associations qui font parties du collectif étaient présentes avec un stand. La FEMED avait installé un chapiteau pour projeter des documentaires, mais malheureusement cette année, le projecteur a pris feu. Il y a eu des débats sur la question des disparus, toutes les associations qui étaient présentes ont pris la parole, ont

exposé la situation dans leur pays. Le matériel a malheureusement pris un coup, à cause de la pluie, mais d'une manière générale, cette manifestation fut une réussite.

Une tribune a été rédigée avec le Collectif, qui a été publiée dans le Journal *Libération*.

Les activités du collectif initialement se concentraient sur la Journée du 30 août, mais il est aujourd'hui question d'élargir ces activités, notamment pour mener campagne pour la ratification de la Convention internationale, notamment car cette année c'est les 10 ans de l'entrée en vigueur de la convention internationale. **A cette occasion, une conférence en ligne a été organisée par le collectif des associations des familles dont la FEMED est initiatrice le 12 décembre 2020.**

Conférence à l'occasion des 10 ans de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Le 12 décembre 2020, la FEMED avec le collectif des associations des familles de disparus a organisé une conférence en ligne à l'occasion des 10 ans de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette conférence visait à faire un bilan de ces dix dernières années, de discuter des campagnes qui ont été menées en vue d'une ratification universelle de la Convention et de confronter les pratiques fructueuses.

Adriana Schnyder, Doctorante associée au projet de recherche du Fonds National Suisse « Right to Truth, Truth(s) through Rights : Mass Crimes Impunity and Transitional Justice », a introduit les différents intervenants qui étaient : Mohammed Ayat, Président du Comité sur les disparitions forcées, François Rivasseau, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies à Genève, Federico Villegas, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Argentine auprès des Nations Unies à Genève (qui finalement n'était pas présent), Francis Perrin, Vice-Président de Amnesty International France, Wadih Al-Asmar, Président d'EuroMed Droits et du Centre Libanais des Droits de l'Homme.

La conférence a été diffusée en Live sur Facebook.

Pré-conférence sur l'anthropologie médico-légale pour l'identification des corps et la justice transitionnelle

La FEMED a prévu depuis début 2020 d'organiser une conférence sur l'anthropologie médico-légale pour l'identification des corps et la justice transitionnelle. Les principaux objectifs de cette conférence sont le transfert de connaissances et d'expertise concernant l'identification des personnes disparues par l'anthropologie médico-légale ; et le transfert de connaissances et d'expertise concernant l'assistance aux familles des disparus. Néanmoins, le contexte sanitaire actuel a nécessité de reporter la tenue de cette conférence et d'adapter les préparatifs et son organisation. En effet, la tenue de cette conférence

était initialement prévue en octobre 2020, cependant les mesures sanitaires et la crise pandémique, qui impactaient la France (particulièrement concernant la tenue d'évènements faisant intervenir de nombreuses personnes), a constraint la FEMED à la reporter à 2021.

Il a cependant été décidé d'organiser une pré-conférence en ligne le 30 octobre 2020 afin de se donner un premier aperçu des discussions et sujets à aborder durant la Conférence. Cette pré-conférence a eu lieu par Zoom de 18h30 à 21h (heure de Paris) le 30 octobre. Cette pré-conférence a pu se dérouler en Français et en Anglais, grâce à un service d'interprétariat simultané.

Plusieurs intervenants ont pris la parole pour parler de leur organisation, des travaux menés en lien avec l'anthropologie médico-légale et l'identification des corps, et de leurs attentes concernant la Conférence. Sont ainsi intervenus :

- Mercedes Salado de l'EAAF (Equip Argentino de Antropologia Forense)
- Les trois membres du Comité des personnes disparues à Chypre : Paul-Henri Arni, Leonidas Pantelides et Gülden Plümer Kücük
- D. Sarsinski, Forensic Coordinator and Deborah Ruiz Verduzco, Head of Civil Society Initiatives Department from the International Commission on Missing Persons
- Jose Pablo Baraybar from the International Committee of the Red Cross
- Doctor Benyaich chef de l'institut médico-légal à Casablanca

De plus, la majorité des représentants des associations membres de la FEMED étaient présents, ainsi que des membres du Collectif des associations de familles de disparus à Paris dont fait partie la FEMED. Monsieur Tarek Radwan, référent du dossier de subvention NED, était également présent.

Le dialogue a été ouvert à l'ensemble des participants qui étaient présents. De nombreuses idées ont été retenues et un appel à contributions écrites par mail a été fait.

3. Communication

Publication de la revue n°13 « Devoir de Vérité » et Préparation de la revue n°14

En 2020, la FEMED a publié le numéro 13 de sa revue « Devoir de Vérité ». Cette treizième revue a porté sur la défense des archives. La revue est dédiée à Louis Joinet, premier expert à souligner l'évidence : pour établir les responsabilités dans les violations des droits de l'Homme et permettre aux victimes et à leurs familles d'obtenir des réponses, justice et réparation, il faut des preuves. Le magazine a été imprimé et distribué en juillet à toutes les associations membres. Un exemplaire a été envoyé à la Bibliothèque nationale de France.

La FEMED a préparé le numéro 14, publié en janvier 2021. Portant sur les disparitions forcées en tant que crime d'Etat soumis au secret défense, ce numéro vise à sensibiliser sur la place de l'appareil d'Etat dans ce crime, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la naissance de Mehdi Ben Barka.

Site internet et réseaux sociaux

Poursuivant sa stratégie de faire entendre sa voix, d'exercer du plaidoyer, de relayer ses

activités et de créer une solidarité avec les différents acteurs intéressés par la lutte contre les disparitions forcées, la FEMED a publié en 2020 plusieurs communiqués de presse sur son site internet. Ainsi, la FEMED a notamment, relaté sur son site internet la Journée du 30 août, a rendu hommage à Fatima Yous, la mère de Nassera et défendeuse des droits de l'homme, a transmis la tribune pour la ratification de la Convention internationale publiée dans le journal Libération.

De plus, la FEMED a continué d'alimenter régulièrement ses pages Facebook et Twitter.

4. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la FEMED s'est réuni par visioconférence le 26 Septembre 2020 de 15h à 19h. La réunion du Conseil d'administration a permis de faire un point sur la situation des disparitions forcées dans les différents pays représentés, sur les activités menées par les associations présentes et sur les difficultés rencontrées au regard de la crise sanitaire. De plus, le rapport financier et le rapport d'activités de l'année 2019 ont été adoptés à l'unanimité et les activités futures ont été présentées et discutées.

5. Le Secrétariat

Le Secrétariat **est au cœur** des activités de la FEMED. En effet, toutes ces activités nécessitent une attention particulière du secrétariat, tant en amont qu'en aval, afin d'assurer la liaison entre la FEMED et les associations. Le secrétariat doit être à même de répondre efficacement aux demandes des associations membres, de coordonner et de relayer les actions entreprises. En 2019 et 2020, le secrétariat a essentiellement travaillé sur la recherche de financement, et sur le montage de projet, et a quotidiennement réalisé un ensemble de tâches diverses, telles que la gestion des différents outils de communication, la mise à jour du site internet, la prise de contact avec les différents partenaires, la veille relative aux disparitions forcées dans la zone-euro-méditerranéenne.

Aujourd'hui, le secrétariat connaît un manque important de personnel dû à des ressources financières largement insuffisantes. Ainsi, plusieurs stagiaires se sont succédés mais cela ne suffit pas pour effectuer un travail en profondeur, sur le long terme, que nécessite pourtant une thématique si importante.

La FEMED tient à remercier les partenaires qui soutiennent ses actions :

Le CCFD-Terre solidaire

National Endowment for Democracy
(NED)